d'environ 134,000 par année, de juin 1931 à juin 1955. L'effectif des forces armées a considérablement augmenté, passant de 5,000 en 1931 et 9,000 au milieu de 1939 à 779.000 en juin 1944, pour retomber ensuite à 117,000 en juin 1955. Il s'ensuit que la population civile (non compris les personnes dans les institutions et les Indiens des réserves) aui n'avait que très peu augmenté de juin 1939 à juin 1940 a diminué pour atteindre au milieu de 1943 un chiffre inférieur de près de 238,000 à celui de 1939. De juin 1943 à juin 1944, elle a augmenté légèrement (59,000) alors que le taux d'accroissement des forces armées s'est stabilisé. De 1945 à 1947, la population civile a augmenté de façon marquée à la suite de la démobilisation rapide.

Par contraste, la main-d'œuvre civile a maintenu son effectif, malgré les grands prélèvements des forces armées durant la guerre. Elle comptait en juin 1942, 102,000 personnes de plus qu'en juin 1941, et en juin 1945, 66,000 de plus, surtout par suite du recrutement de remplacants chez ceux qui normalement ne feraient pas partie de la maind'œuvre. Les "personnes inactives" forment habituellement une proportion relativement constante de la population, mais pendant la guerre cette catégorie est descendue à un minimum en 1943 (162,000 de moins par rapport au total de 3,437,000 en 1939), a augmenté de 74,000 entre le milieu de 1943 et le milieu de 1944, puis est montée en flèche par suite de la régression de l'emploi de guerre (l'augmentation a été de 160,000 de juin 1944 à juin 1945 et de 355,000 de juin 1945 à juin 1946).

Le nombre d'emplois civils a augmenté de facon marquée durant la guerre comparativement à l'avant-guerre (malgré une diminution de l'emploi agricole) pour atteindre le sommet de 4,447,000 en juin 1943 (372,000 de plus qu'en juin 1939). Descendu à 4,411,000 au cours de la période de réadaptation de juin 1945, il a continué à augmenter durant l'après-guerre jusqu'à 5,228,000 en juin 1955.

## Section 3.—Emploi, salaires et heures de travail\* Sous-section 1.—Emploi et salaires par catégorie industrielle

Depuis plusieurs années, le Bureau fédéral de la statistique fait des relevés mensuels de l'emploi dans les principales industries non agricoles, sauf l'enseignement, la santé, les services domestiques et personnels, l'administration publique, etc. La statistique en est publiée chaque moist, pour les grandes divisions industrielles suivantes: exploitation forestière, mines, manufactures, construction, transports, entreposage et communications, services d'utilité publique, commerce, finance et immeuble, et certains services (principalement les hôtels, restaurants, buanderies, établissements de nettoyage à sec, etc.). A compter de 1941, le relevé mensuel s'est étendu aux salaires courants de ceux qui ont un emploi déclaré et plus tard une statistique annuelle des salaires hebdomadaires et de la movenne des salaires hebdomadaires a été établie pour 1939, 1940 et 1941. Depuis 1944, des données mensuelles sur les heures-hommes et les salaires horaires sont recueillies et publiées. La statistique du nombre de femmes à l'emploi des industries déclarantes est recueillie mensuellement depuis 1946, à la place des relevés annuels et semi-annuels faits depuis 1942. Après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, les relevés ont été étendus à cette province et des chiffres séparés ont été publiés de 1950 à 1953. Depuis, la statistique porte sur les dix provinces (base: 1949 à 100). En 1953. un bulletin spécial‡ a paru renfermant une statistique rétrospective (base: 1949 à 100) pour les principaux groupes industriels et les régions géographiques à compter de 1921, et une statistique détaillée à compter de 1947.

Comme seuls font rapport les établissements employant 15 personnes ou plus, l'emploi des différents groupes est plus ou moins complètement relevé. Les divisions industrielles dont le relevé est le plus complet sont les mines (96 p. 100 de l'emploi total) et la fabrication (89 p. 100). Le moins complet, à cause des nombreux petits établissements, est celui des services où les établissements déclarants comptent environ 42 p. 100 de l'emploi total

<sup>\*</sup> Rédigé à la Section de l'emploi. Division du travail et des prix (Bureau fédéral de la statistique).
† Bulletin du B.F.S.: Emploi et salaires; les méthodes servant à établir la statistique courante y sont expliquées. ‡ Bulletin du B.F.S.: Emploi, rémunération et salaires hebdomadaires, janvier 1949-juin 1953, et statistique rétros-